

**VU** la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** le budget de l'exercice en cours,

**CONSIDERANT** que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a lancé une consultation relative à l'achat de cadeaux pour les fêtes de fin d'année pour le personnel,

**CONSIDERANT** les offres reçues pour cette consultation et l'analyse des offres,

**Le Maire de la Ville d'ANDREZIEUX-BOUTHEON,**

## DECIDE

**Article 1** : De procéder à la signature du marché passé selon la procédure adaptée avec la société ALVS, domiciliée à Saint-Etienne (42000), pour un montant de 5 214,50 € HT.

**Article 2** : Le marché est conclu à compter de l'émission du bon de commande.

**Article 3** : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédiée.

**Article 4** : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télécours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

**Article 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Loire,
- Madame la Comptable Publique de Saint-Just-Saint-Rambert,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 Septembre 2022

**Le Maire**  
**François DRIOL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220920-2022-117-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022

Publication : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

